

Prise de position

Bruxelles, décembre 2014

Position d'Energy Cities sur l'Union européenne de l'énergie



Energy Cities – numéro d'identification au registre de transparence : 11514322965-05

Messages clés

L'Union européenne doit changer de perspective et passer des « grandes infrastructures à l'agrégation des petites » capacités locales. Bien que les cinq piliers de l'Union européenne de l'énergie soient pertinents, ils doivent laisser assez de place à la subsidiarité pour que les villes, qui sont les moteurs du changement dans le secteur énergétique, puissent jouer pleinement leur rôle de chef de file dans ce domaine. **L' « Union européenne de l'énergie » doit s'inscrire dans la réalité d'aujourd'hui. Elle doit refléter la transition en cours vers des systèmes énergétiques plus distribués et plus décentralisés qui bénéficient aux communautés et économies locales.**

Faute d'ancrage dans cette réalité locale, ces cinq axes risquent d'être dominés par des logiques qui se contredisent mutuellement. Le pilier de la sécurité énergétique, par exemple, ne s'intéresse qu'à l'approvisionnement au travers de la sécurisation des « importations », et fait peu de cas de l'efficacité énergétique et du potentiel que représentent les énergies renouvelables locales. De même, le pilier « marché interne » vise essentiellement à rediriger les investissements vers l'interconnexion, au risque de créer des actifs surdimensionnés, au lieu d'identifier en premier lieu les ressources – ou gisements d'efficacité – énergétiques qui pourraient être exploités au niveau des territoires. *Ce faisant, l'Union européenne de l'énergie donnerait à la transition énergétique une dimension sociale, notamment en matière de lutte contre la précarité énergétique.*

Plus de cohérence entre les divers piliers et une évaluation des opportunités et besoins locaux sont donc essentiels. Nous demandons à ce que la Communication sur l'Union européenne de l'énergie détaille la manière dont l'Union européenne entend s'en assurer en proposant, pour chaque pilier, des politiques et mesures qui soutiennent les collectivités locales dans leur transition énergétique. Nous pensons que le débat sur la refonte de la gouvernance de la politique en matière d'énergie à l'horizon 2030 doit également proposer d'intégrer les niveaux infranationaux à la réflexion sur les futurs systèmes énergétiques.

L'actuelle transformation du secteur énergétique européen a été majoritairement conduite par les villes et collectivités locales. Ces acteurs locaux jouent en effet un rôle de premier plan dans la promotion de l'efficacité énergétique et la valorisation des énergies renouvelables. Ils abordent cette transition avec de nouveaux modèles organisationnels compatibles avec un système énergétique décentralisé à faibles émissions de carbone, et jouent un rôle de plus en plus important dans le secteur énergétique. Dans ce contexte, l'ambitieuse initiative d'Union européenne de l'énergie offre l'occasion de bâtir un cadre institutionnel politique intégré susceptible de permettre à l'ensemble de l'Union européenne de connaître une transition énergétique rapide et économiquement rentable.

1) Pour une sécurité des approvisionnements basée sur la solidarité et la confiance

Sécuriser les approvisionnements est une préoccupation majeure pour tout marché énergétique. Il est en effet crucial que les citoyens européens n'aient pas à pâtir de perturbations dans la fourniture d'énergie. Cependant, nous ne pensons pas que la question de la sécurité énergétique doive se réduire à la sécurisation des importations, et donc à la sécurité des « approvisionnements ». Il est impératif que l'Union européenne de l'énergie mette visiblement l'accent sur la production décentralisée d'énergie ainsi que sur la contribution de l'efficacité énergétique à la sécurité énergétique.

L'Union européenne de l'énergie doit reconnaître que les villes sont des acteurs essentiels de la sécurité énergétique en Europe car elles ont montré qu'elles étaient capables de mettre en place des politiques énergétiques rationnelles¹. L'optimisation des ressources locales contribue en effet à réduire fortement la dépendance de l'UE vis-à-vis des importations, notamment de gaz naturel, les territoires disposant de nombreuses autres sources de chaleur. Un système énergétique décentralisé peut également constituer un facteur de sécurité, dès lors que ce système est largement interconnecté, car il offre une plus grande résilience en cas de perturbation des approvisionnements. Par ailleurs, les villes ont apporté la preuve

qu'elles étaient capables de travailler ensemble, en toute solidarité et confiance, au travers d'initiatives fructueuses comme la Convention des Maires. Etant les plus proches des citoyens, les villes disposent également d'une solide expérience en matière de gouvernance locale, une condition essentielle pour créer plus de solidarité entre les Etats membres européens.

Sécuriser les approvisionnements sur la base de la solidarité et de la confiance peut se faire en s'appuyant sur le mouvement existant des signataires de la Convention des Maires, lesquels se sont engagés à réduire de 28 % en moyenne les émissions de GES d'ici 2020. 25 % de la population européenne vit sur un territoire qui s'est engagé sur la voie d'une baisse de la demande et d'une augmentation de l'utilisation des énergies renouvelables locales. **Renforcer la Convention des Maires en leur donnant les moyens d'agir, d'échanger et d'accéder aux financements contribuera au développement de solutions à long terme et renforcera la cohésion européenne.**

2) Un marché interne finalisé et concurrentiel

Le marché interne peut être source de gains importants en termes d'efficacité énergétique, de réduction des coûts de l'énergie, d'une plus grande sécurité des approvisionnements et d'une réduction des émissions de carbone. Les systèmes décentralisés pilotés localement présentent également l'avantage de contribuer au dynamisme économique en créant des emplois locaux pour tous les niveaux de qualification et en faisant appel à l'investissement local, transformant ainsi les consommateurs en « prosommateurs ».

Afin de s'assurer que l'Union européenne de l'énergie donne naissance à un marché interne finalisé et concurrentiel, il est nécessaire de s'attaquer aux obstacles, souvent de nature législative, qui empêchent que plus d'énergie soit produite et consommée localement. Outre les travaux publics nécessaires à l'interconnexion, l'Union européenne doit également exploiter au maximum le potentiel des acteurs locaux afin de réduire la consommation, optimiser la production d'énergie et développer la coopération et la solidarité entre les collectivités, les villes, les régions et les états membres.

Pour ce faire, il convient de permettre aux collectivités locales d'investir dans l'énergie durable en éliminant les barrières juridiques qui les entravent. Les villes et collectivités territoriales ont également besoin de financements ainsi que d'outils d'ingénierie financière et d'aide au développement de projets, à l'instar de l'instrument ELENA. Leur accès aux financements européens, et notamment aux 315 milliards d'euros du plan d'investissement, doit être facilité.

3) Modération de la demande

Bien qu'une simple modération de la demande énergétique ne soit pas un objectif bien ambitieux, ce troisième pilier de l'Union européenne de l'énergie ne doit pas être négligé : l'Union européenne doit faire de l'efficacité énergétique une composante centrale de toute politique européenne. Les mesures en faveur de l'efficacité énergétique constituent en effet des investissements locaux à long terme susceptibles de générer d'importants bénéfices, tant économiques que sociaux. Toute action visant à modérer – ou réduire – la demande énergétique relève soit de l'efficacité énergétique – qui consiste à réduire l'énergie consommée pour un même résultat, soit de la maîtrise de la demande, à savoir l'adaptation des comportements de consommation à l'énergie disponible. Contrairement aux investissements dans les grandes infrastructures, ces actions créent des emplois locaux et participent à réduire la précarité énergétique, en donnant aux citoyens les moyens financiers d'agir. Par ailleurs, réduire la demande diminue le besoin d'investir dans le système énergétique lui-même, que ce soit pour le transport ou la production d'énergie.

Les actions menées par les villes pour améliorer l'efficacité énergétique dans le logement, les bâtiments publics ou les transports se sont également avérées utiles pour améliorer la qualité de vie des habitants. Dans un contexte de montée de l'euroscpticisme, il est important que l'Union européenne crée une Union européenne de l'énergie ambitieuse qui place l'équité, le bien-être des citoyens et de meilleurs revenus au centre de ses préoccupations.

4) Décarboner le mix énergétique européen

Il est incontestable que la « décarbonisation » du mix énergétique européen soit une priorité. Mais cela suppose un changement de paradigme dans l'organisation de la production et de la consommation d'énergie, changement que doit amener l'Union européenne de l'énergie. Il est essentiel en effet que l'Union européenne de l'énergie ne serve pas de prétexte pour abandonner les réglementations européennes sur les émissions de carbone et l'environnement. Au contraire, elle doit être emblématique de l'engagement de l'Union européenne dans la lutte contre le changement climatique.

C'est pourquoi l'Union européenne de l'énergie doit soutenir les villes et collectivités locales qui sont à l'avant-garde de la décarbonisation du mix énergétique européen. Par exemple, les villes signataires de la Convention des Maires ont prévu de réduire de 189 Mt les émissions de CO₂ – dont 44 % dans le seul secteur du bâtiment – et comptent couvrir jusqu'à 20 % de leurs besoins en énergie avec des énergies locales. Il est donc essentiel de leur fournir toute l'assistance technique et financière dont elles ont besoin.

Les acteurs locaux, notamment, doivent avoir accès aux financements européens, en particulier à ceux du plan d'investissement de la Commission et des recettes issues du SCEQE (par ex. le programme NER400). Dans un contexte d'aggravation des difficultés à accéder au capital, les institutions européennes qui proposent des financements « verts » devraient pouvoir soutenir les projets locaux à un coût moindre que les institutions financières privées sans que cela soit considéré comme de la dette publique.

5) Recherche et innovation

La R&D a déjà modifié le paysage énergétique de cette dernière décennie en fournissant les moyens de la décentralisation et continuera à offrir de nouvelles opportunités. Par exemple, l'intégration des énergies renouvelables au réseau passe par le développement de moyens de stocker l'énergie. Mais la transition énergétique nécessite également des innovations de nature non-technologique. Nous souhaitons en particulier qu'un intérêt plus important soit porté aux projets de recherche/actions visant à identifier les nouveaux modèles de gouvernance nécessaires à la transition énergétique. ***L'innovation institutionnelle et les nouvelles formes de participation et de partenariat ont complètement transformé le rôle des collectivités locales et plus de recherche dans ce domaine contribuerait à promouvoir les nouveaux modèles de gouvernance.*** De nouvelles politiques doivent être expérimentées afin d'identifier les mesures qui permettraient de réduire la consommation d'énergie et d'intégrer la production d'énergies renouvelables en zones urbaines. C'est pourquoi les politiques énergétiques durables doivent être considérées en priorité comme l'un des domaines clés des Actions innovatrices dans le domaine du développement urbain proposée dans le cadre de la politique de Cohésion.

CE QUE NOUS AIMERIONS VOIR DANS TROIS ANS, UNE FOIS L'UNION EUROPEENNE DE L'ENERGIE MISE EN PLACE :

L'Union européenne a changé de vision et est passé d'une perspective basée sur les « grandes infrastructures » à « l'agrégation de petites unités ».

Les coopératives énergétiques sont très répandues et faciles à mettre en place dans toute l'UE. L'implication des citoyens dans la politique énergétique a évolué d'une attitude de protestation contre les grands projets et/ou projets à fortes émissions de carbone à la participation à la conception de solutions locales à faibles émissions.

Pour soutenir ce changement de paradigme, les flux financiers vont en priorité aux projets locaux (après agrégation). Grâce à la baisse de la consommation d'énergie et à l'augmentation de l'utilisation des ressources énergétiques locales, les collectivités européennes sont devenues plus résilientes face aux perturbations climatiques et géopolitiques. Par ailleurs, ce regain d'investissement dans les villes a relancé le marché du travail grâce à des mesures créatrices d'emplois dans les secteurs de l'efficacité énergétique et de la valorisation des EnR.

Enfin, les citoyens européens et leurs élus locaux se sentent partie prenante de l'Union européenne de l'énergie et les institutions européennes peuvent compter sur cette confiance renouvelée pour faire progresser et renforcer l'Europe.

Ces propositions reprennent nos [Big Five](#), cinq recommandations majeures qui visent à guider et inspirer les responsables politiques européens.



www.energy-cities.eu

*L'association européenne des collectivités locales qui inventent leur futur énergétique.
Créée en 1990, l'association représente aujourd'hui plus de 1 000 villes dans 30 pays.
Energy Cities coordonne le bureau de la Convention des Maires (www.eumayors.eu).*

Contact :

Claire Roumet, Déléguée Générale d'Energy Cities, tél. : +32 2 504 78 63, Claire.roumet@energy-cities.eu

Numéro de transparence : 11514322965-05

ⁱ Voir la conférence de la Convention des Maires intitulée « les collectivités locales pour la sécurité énergétique de l'Europe » organisée le 9 octobre 2014